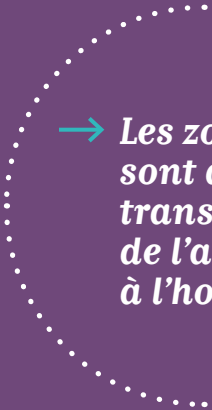


Travail en animalerie

Comment
se protéger
des zoonoses ?



Les zoonoses c'est quoi ?



→ ***Les zoonoses
sont des maladies
transmissibles
de l'animal
à l'homme.***

La transmission peut se faire par :

- ✓ contact avec la peau, le nez, la bouche, les yeux ;
- ✓ inhalation des poussières contaminées ;
- ✓ ingestion via des mains souillées portées à la bouche ;
- ✓ inoculation par morsure, griffure des animaux.

Respecter les mesures d'hygiène

- ✓ Se laver régulièrement les mains après la manipulation des animaux, et systématiquement avant de boire, manger, fumer...
- ✓ Utiliser les dispositifs de lavage des mains mis à disposition dans les locaux où sont hébergés les animaux.
- ✓ Ne pas porter les mains à la bouche ou aux yeux.
- ✓ Porter une tenue de travail, régulièrement nettoyée.
- ✓ Protéger les plaies, mêmes minimales, avec un pansement imperméable.





*Manipuler
les animaux avec
précaution*

- ✓ Limiter le stress pour réduire l'agressivité de l'animal.
- ✓ Se protéger des morsures, griffures et coups de bec : port de gants épais, respect des techniques de manipulation et utilisation des moyens de contention.

Porter des équipements adaptés

- ✓ Pour les activités les plus salissantes, porter un tablier et des gants imperméables.
- ✓ Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussures (aquarium...).
- ✓ Porter un masque FFP2 en présence de poussières (volière...) ou lors de soins à des oiseaux suspectés d'ornithose...
- ✓ Porter les EPI adaptés pour le nettoyage des cages même en l'absence des animaux.

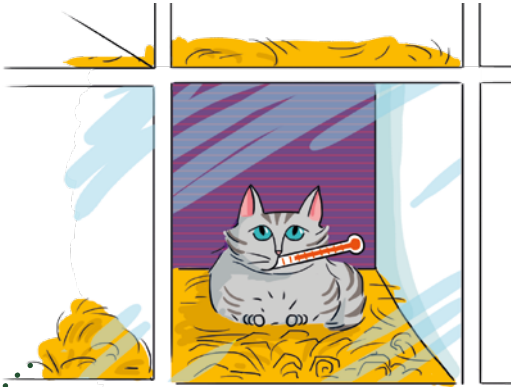




Respecter les différentes recommandations **sanitaires**

- ✓ Vérifier que les mesures d'importation ont été respectées.
- ✓ Respecter les préconisations du vétérinaire sanitaire.
- ✓ Appliquer le règlement sanitaire de l'établissement, notamment en ce qui concerne les temps de quarantaine à l'arrivée.
- ✓ Respecter les guides de bonnes pratiques quand ils existent.
- ✓ Tenir à jour les registres entrée/sortie des animaux.





Se **protéger** des animaux malades

- ✓ Signaler au vétérinaire les animaux malades ou une mortalité anormale.
- ✓ Isoler les animaux malades ou blessés dans des locaux spécifiques.
- ✓ Porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Veiller à la **propreté** des locaux

- ✓ Respecter le plan de nettoyage et désinfection des locaux et matériels.
- ✓ Éliminer les déchets régulièrement et nettoyer les cages en respectant les procédures.
- ✓ Dératiser, désinsectiser.
- ✓ Entreposer les cadavres d'animaux dans un conteneur étanche et fermé à température négative.



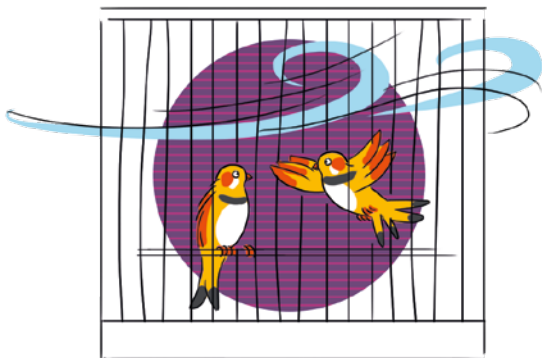


*Utiliser
les **équipements**
mis à disposition*

- ✓ Utiliser les vestiaires à deux compartiments (un pour les vêtements de ville, l'autre pour les vêtements de travail).
- ✓ Utiliser la salle dédiée pour les repas et les pauses.

Renouveler l'**air** dans les locaux

- ✓ Aérer les locaux.
- ✓ S'assurer que la ventilation fonctionne.





Pour en savoir plus
www.inrs.fr (dossier Zoonoses)
www.msa.fr



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6302

1^{re} édition • mai 2018 • 2 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2336-3
© INRS • Illustrations et conception graphique : Élise Langellier